Charte de confidentialité et d'usage de l'Intelligence Artificielle (IA) - ABP Wilson France

1. Objectif

Cette charte vise à favoriser un usage conscient, responsable et informé de l'intelligence artificielle, en rappelant que l'accessibilité de ces outils ne doit pas occulter la complexité des enjeux qu'ils soulèvent.

Si les outils d'intelligence artificielle (dont l'IA générative et les interfaces/agents conversationnels) peuvent sembler puissants, intuitifs et parfois étonnamment « intelligents », leur utilisation doit rester encadrée et responsable. Le simple fait qu'un outil d'IA permette de réaliser une tâche (comme générer un texte, résumer un document, répondre à une question ou créer une image) ne signifie pas que son utilisation est automatiquement légitime, ni sur le plan juridique, ni sur le plan éthique. Par exemple, générer un contenu à partir d'informations sensibles ou d'éléments protégés par des droits d'auteur peut enfreindre des lois existantes, même si l'outil ne l'empêche pas techniquement.
Une attention particulière doit être portée au respect des règles fondamentales en matière de traitement des données personnelles : confidentialité, sécurité, transparence, consentement... Ces obligations sont inscrites dans des cadres légaux, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et s'imposent à tous, indépendamment des technologies utilisées (papier ou numérique), lors du traitement de données personnelles. Cette charte ne résume et n'interprète pas les règles déjà en place sur les données personnelles.
Il est crucial que chaque utilisateur comprenne à quoi il s'engage lorsqu'il a recours à un outil d'intelligence artificielle : en fournissant des données à l'IA, même indirectement (via une question, un fichier, une image…), il peut exposer des informations personnelles ou professionnelles à des risques de réutilisation ou de fuite. Certains outils conservent les interactions pour entraîner leurs modèles, améliorer leurs performances, ou à des fins commerciales. Ce traitement peut varier selon les outils et leurs conditions d'utilisation, souvent peu lues ou mal comprises.
Enfin, il est important de souligner que les garanties offertes par les outils d'IA peuvent fortement varier selon qu'il s'agisse d'une version gratuite ou payante. Les services gratuits, souvent accessibles sans filtre, peuvent impliquer un moindre niveau de protection des données, une moindre transparence sur la façon dont les informations sont utilisées, ou encore un recours plus systématique à l'entraînement du modèle à partir des requêtes des utilisateurs. À l'inverse, les versions payantes proposent parfois des engagements plus fermes en matière de confidentialité ou de sécurisation des données, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe plus aucun risque. L'IA est un outil, peut assister à certaines activités. Elle ne porte pas d'intention propre, n'est pas malveillante en elle-même, mais les usages qui en sont faits, notamment concernant les données, peuvent poser des risques ou entraîner des dérives.

2. Nos principes

- Éthique & bienveillance : L'IA ne juge pas, ne diagnostique pas, et ne remplace pas un avis médical.
- Transparence : Lorsqu'on utilise l'IA pour un texte, visuel ou réponse, on l'indique si besoin, selon les usages : *"Rédigé avec l'aide d'une IA, relu par le bureau".*
- Non-discrimination : On vérifie que les contenus générés ne stigmatisent pas.

3. Usages autorisés

- Rédaction de posts, mails, comptes-rendus
- Idées de campagne, reformulation de témoignages
- Synthèse de documents, veille informatique
- Création de visuels pour la communication
- Aide à la recherche de mécénats

4. Usages interdits

- Utiliser des données de l'association, de santé, nom/prénom patients ou participants
- Générer du contenu trompeur sur les traitements

5. Données et confidentialité

- Aucune donnée patient, mail personnel, information médicale ne doit être copiée dans un outil IA public type ChatGPT, Gemini, etc.
- Si besoin d'analyser un document sensible : anonymiser avant.
- Se référer systématiquement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la politique de confidentialité de l'association.

6. Responsabilité

- Sensibiliser les bénévoles concernés aux risques et usages de ces outils.

- Désigner une personne référente au sein de l'association pour : Au 04/10/26 : Charline DUBOIS devient référente pour 1 an.

 - Conseiller sur l'usage des outils,
 - Veiller à l'application de la charte,
 - Proposer des mises à jour régulières.

Mais chaque membre reste responsable de ce qu'il publie. L'IA propose, l'humain relit, valide, et signe.

7. Mise à jour

Cette charte est relue annuellement par le bureau, ou dès qu'un nouvel outil IA est adopté.

Adoptée le 04/10/2026 et signée par le bureau :
Paavo CABOT, vice-président,
Jérôme COURTEAUD, trésorier,
Charline DUBOIS, secrétaire,
Anne-Marie DI MEO, membre du Conseil d'administration,
Anne-Gaëlle SALMON, présidente,

